

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET :** Soutien animation seniors caducité des subventions d'investissement attribuées par la commission permanente en 2010 et 2011

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de prononcer la caducité des subventions allouées dans le cadre du dispositif « Animation Seniors » pour l'exercice 2010 et 2011, soit un total global de 327 €,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2010 sur le programme 10074H - chapitre 204, fonction 53, nature 20421, d'un montant de 299 € pour le dispositif « animation seniors investissement »,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2011 sur le programme 10074J - chapitre 204, fonction 53, nature 20421/20422, d'un montant de 28 € pour le dispositif « animation seniors investissement »,
- d'approuver les montants des désaffectations d'AP et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé en annexe.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée**